

## CEEAC/Réunion des ministres sur les changements climatiques

# Pour un accord universel, juste, équitable et juridiquement contraignant



Le ministre de l'Environnement Nelson Messone lors de son allocution.



Les membres de la délégation gabonaise.

J-C.A

Libreville/Gabon

**Telle est la quintessence des travaux des assises qui se sont tenues, le 27 août écoulé, à Libreville. Une conclusion, on l'espère qui sera prise en considération lors de la 21e Conférence des Parties.**

DEBUTE le 25 août écoulé par la réunion des experts des pays membres de l'espace communautaire, la rencontre des ministres qui a débuté, le jeudi 27 août dans la mi-journée, s'est achevée le même jour en soirée par une batterie de propositions.

Ainsi, s'appuyant sur les conclusions issues des assises des experts qui ont planché, deux jours durant, sur les problématiques liées aux changements climatiques dans la sous-région Afrique centrale et tenant compte des blocages qui empêchent le vote d'une résolution contraignante à l'égard des pays émetteurs de gaz à effet de serre, les ministres des États membres ont donc livré une déclaration commune à l'issue de leur réunion. C'était par la voix du ministre équatoguinéen des Pêches et de l'Environnement, Estanislao Don Malavo. Ceci en prévision de la 21e Conférence des Parties (COP 21) sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 16 décembre 2016.

C'est ainsi que les ministres ont salué la décision des pays parties à la Convention de la 17ème COP de Durban de s'engager vers un accord juridiquement contraignant à adopter à la



Une vue de la table d'honneur.

21e COP, reconnu que les phénomènes naturels sont amplifiés par l'action de l'homme qui contribue à l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre (GES). Puis, considérant le rôle des forêts du bassin de Congo dans la lutte contre les changements climatiques, rappelant la nécessité pour les pays développés de tenir leurs engagements financiers depuis Copenhague en 2009 et Cancun 2010 pour créer la confiance dans la mise en œuvre des obligations en matière de lutte contre les changements climatiques, notant avec inquiétude et préoccupation les conclusions du 5e rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) et les reconnaissant comme meilleure évaluation scientifique sur l'état du climat, notamment le rôle des activités anthropiques sur le climat. Estimant auparavant que l'humanité subit depuis des décennies des changements climatiques caractérisés par une élévation du niveau de la mer, la sécheresse, les ouragans, les inondations et que face à la gravité de cette menace

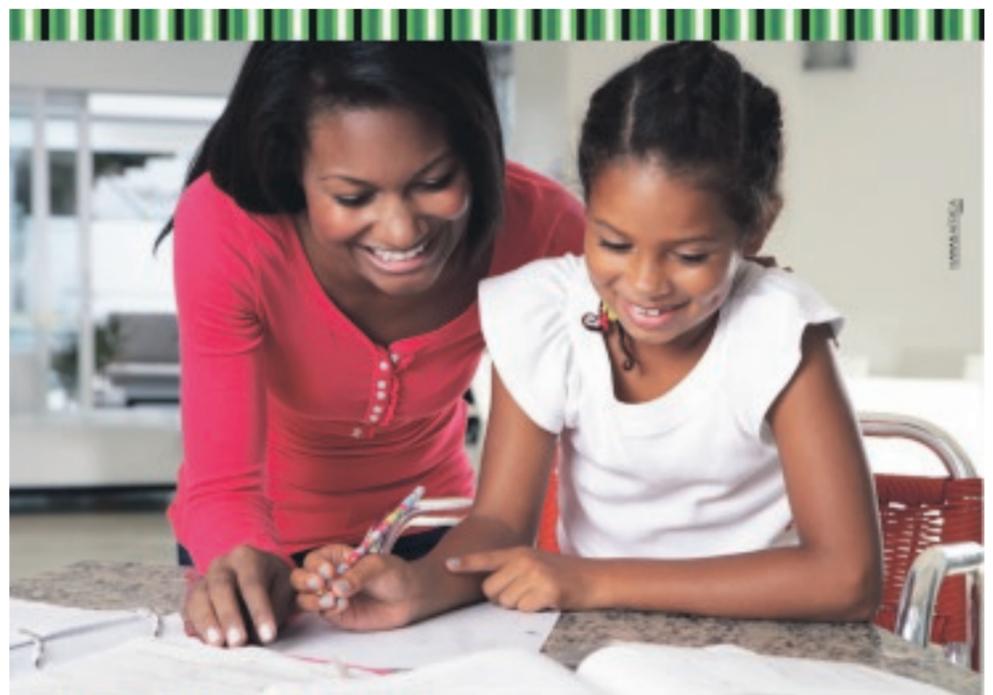
(...), enfin, ils ont officiellement déclaré soutenir la signature d'un accord universel, juste, équitable et juridiquement contraignant, auquel toutes les parties s'engagent, et qui est fondé sur les principes de la Convention, en particulier celui de la responsabilité commune, mais différenciée (...). Ils réaffirment l'engagement des États membres de la CEEAC à contribuer selon leurs capacités à l'effort mondial de limitation de la hausse de la température moyenne globale en deçà de 2°C, conformément aux récents travaux du GIEC et s'engagent à adapter les modèles de développement en y intégrant la question des changements climatiques. Ils se sont également engagés à renforcer les mesures de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes, à renforcer les capacités d'évaluation post-crise liée au climat et à renforcer les mécanismes de relèvement et de reconstruction ex-post.

**MOYENS NECESSAIRES** • Sur la mobilisation des acteurs non étatiques, les élus locaux et les parlementaires, les ministres ont dé-

cidé d'impliquer la société civile, les communautés locales et les populations autochtones à tous les processus décisionnels et les mettre à contribution dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de lutte contre les changements climatiques à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale. Il doit être mis à la disposition des parlementaires et élus locaux les moyens nécessaires pour soutenir les initiatives de lutte contre les changements climatiques, encourager les fora nationaux de la CEEAC et ses

réseaux pertinents dans la gestion des écosystèmes des forêts du Bassin du Congo et dans leurs initiatives à côté des États dans la lutte contre les changements climatiques. Enfin, ils ont tenu à saluer la mobilisation du secteur privé en faveur de l'adoption d'un accord universel juridiquement contraignant, de même que l'engagement des organisations religieuses, des médias et des communicateurs de la sous-région en faveur du développement de l'information sur l'environnement. Ils ont également réaffirmé l'enga-

gement des États membres et la Coordination technique de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), pour la mise en œuvre de la REDD+ comme outil de développement durable et pilier de l'économie verte, sans omettre la nécessité de la mise à disposition par la communauté internationale des financements adéquats pour soutenir la mise en œuvre de la phase 2 de la REDD+. Des recommandations qui, on l'espère, ne resteront plus lettre morte à l'issue de la prochaine réunion de Paris.



[ CRÉDIT RENTRÉE SCOLAIRE ]

## Besoin d'un coup de main pour une rentrée scolaire réussie ?

Du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2015, bénéficiez de conditions exceptionnelles pour préparer la rentrée scolaire de vos enfants : un crédit de 300 000 à 6 000 000 FCFA, remboursable en 10 mensualités au maximum.

\*Taux de Base Bancaire + 4% soit 15% HT

Frais de dossier :

1 - Crédit sans garantie :

- XAF 42.000 HT si montant accordé inférieurs égal à XAF 1.000.000

- XAF 60.000 HT si montant supérieur à XAF 1.000.000

2 - Crédit avec garantie :

- XAF 27.000 HT si montant accordé inférieurs égal à XAF 1.000.000

- XAF 32.000 HT si montant supérieur à XAF 1.000.000



Avançons ensemble

www.bicig-gabon.com

Banque intermédiaire pour le Commerce et l'Épargne du Gabon (BICIG) - Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de FCFA 18 000 000 000 - Siège social 714, Avenue du Colonel Frotier - BP 2341 Libreville (Gabon) - RCCM n° 2002 8 011302 - N° 79027/A - Code banque 40001  
Tél : +241 91 76 26 13 - Fax : +241 91 74 40 34 - Email : bicig@bionparibas.com

## Agenda/Assemblée nationale et Sénat

### Ouverture du parlement aujourd'hui

CONFORMEMENT à la Constitution, la deuxième session ordinaire du Parlement débute le premier jour ouvrable de septembre pour se terminer le dernier jour ouvrable de décembre. C'est donc en respect de ces dispositions constitution-

nelles que les députés et sénateurs vont renouer avec leurs activités aujourd'hui. La cérémonie d'ouverture aura lieu en matinée, en ce qui concerne l'Assemblée nationale ; et dans l'après-midi s'agissant du Sénat.